



Enquête sur l'arrestation de Guy Theunis : les accusations, la procédure, les hypothèses



Novembre 2005
Reporters sans frontières
 Secrétariat international
 5, rue Geoffroy Marie
 75009 Paris-France
 Tél. (33) 1 44 83 84 84
 Fax (33) 1 45 23 11 51
 E-mail : rsf@rsf.org
 Web : www.rsf.org

www.rsf.org



www.rsf.org

RWANDA

Enquête sur l'arrestation de Guy Theunis : les accusations, la procédure, les hypothèses

Guy Theunis, 60 ans, prêtre catholique de nationalité belge, membre de la Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) et ancien journaliste de la revue *Dialogue*, résidant au Rwanda de 1970 à 1994, est détenu à la prison centrale de Kigali depuis deux mois. Son crime ? Avoir incité à la haine ethnique et nié l'existence du génocide, selon ses accusateurs. Avoir dénoncé les violations des droits de l'homme commises par le Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir), selon ses défenseurs.

Reporters sans frontières s'est rendue au Rwanda, du 30 septembre au 7 octobre 2005, afin d'enquêter sur cette arrestation. Les représentants de l'organisation ont pu rendre visite à Guy Theunis en prison. Ils ont également rencontré les principaux témoins à charge présents lors de l'audience du 11 septembre de la gacaca (tribunal traditionnel) qui a placé le père Theunis dans la catégorie 1 des personnes soupçonnées d'être impliquées dans le génocide, c'est-à-dire parmi les «incitateurs» et les «planificateurs».

Reporters sans frontières s'est également entretenue avec l'un des deux avocats du prêtre journaliste ainsi qu'avec des diplomates, des journalistes de la presse locale et internationale, des membres de la communauté religieuse et des responsables d'organisations de défense des droits de l'homme.

Une interpellation in extremis

En août 2005, Guy Theunis est à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Il participe en tant qu'intervenant à un séminaire sur la «communication non-violente». Puis, à la demande de confrères, il se rend à Kalemie (sud-est du Congo) où il doit animer une session similaire. Mais, suite à plusieurs catastrophes aériennes qui surviennent pendant l'été dans le pays, plusieurs avions congolais sont cloués au sol, empêchant Guy Theunis de rejoindre Kinshasa. Celui-ci décide alors de partir pour Kigali afin de prendre un avion pour la Belgique.

Il arrive dans la capitale rwandaise le lundi 5 septembre en fin de journée. Après avoir passé une nuit au Centre d'études des langues africai-

nes (CELA), lieu de résidence des Pères Blancs à Kigali, il salue quelques amis dans différentes parties de la ville et visite, en compagnie du père Henri Blanchard (Supérieur des Pères Blancs au Rwanda), les nouveaux quartiers de Kigali. Vers 16 heures, le mardi 6 septembre, Antoine Mugesera, ancien collaborateur de la revue *Dialogue*, ex-commissaire politique du FPR et actuellement sénateur du parti au pouvoir, se présente au CELA et demande à parler à Guy Theunis. Pendant moins d'une demi-heure, Antoine Mugesera explique à Guy Theunis qu'il souhaite rapatrier au Rwanda *Dialogue* et l'association éditrice de la revue, l'ASBL Dialogue (voir encadré). Le père Theunis rappelle à son interlocuteur qu'il ne travaille plus pour cette publication depuis neuf ans, mais s'engage à transmettre ce message à ses animateurs à Bruxelles. L'entretien est interrompu par le père Blanchard, soucieux de conduire le père Theunis à l'aéroport pour prendre le vol 0463 de 19h50 de la compagnie SN Brussels. Guy Theunis procède à l'enregistrement de ses ba-

Dialogue, une revue rwando-belge

Dialogue a été fondée au Rwanda, en mars 1967, par l'abbé Jean Massion. Tirée aujourd'hui à environ 2000 exemplaires, la revue paraît tous les deux mois et aborde «les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne».

Après le génocide et quelques mois d'interruption de la publication, les animateurs de la revue qui ont, pour la plupart, fui le pays, relancent *Dialogue* à Bruxelles. Depuis, celle-ci est composée, éditée et imprimée dans la capitale belge avant d'être adressée à ses abonnés au Rwanda et à l'étranger.

Le sénateur Antoine Mugesera, ancien collaborateur de *Dialogue*, a quitté la revue en 1995. Il l'accusait alors d'avoir publié des extraits de la revue extrémiste *Kangura* dans l'édition 182 du magazine. Depuis, Antoine Mugesera a engagé une procédure officielle de rapatriement de *Dialogue* au Rwanda. Après en avoir débattu, les animateurs de la revue ont décidé qu'il n'était pas possible, pour des raisons de sécurité, de retourner au Rwanda. Le sénateur FPR a donc décidé de reprendre le contrôle de l'association éditrice de la revue, l'ASBL. En avril 2004, dix ans après le génocide, un premier numéro a été publié à Kigali. Un second a suivi en juillet. Depuis, deux magazines *Dialogue* - l'un publié à Bruxelles, l'autre à Kigali - à la maquette rigoureusement similaire, coexistent. L'équipe rédactionnelle et le contenu sont, en revanche, différents.



Deux revues *Dialogue* coexistent : à gauche, celle éditée à Bruxelles, à droite, celle de Kigali

gages, puis franchit sans encombre le contrôle de la police de l'air et des frontières avant de gagner la salle d'embarquement. Vers 19 heures, une hôtesse appelle à haute voix «Monsieur Guy». Le père Theunis se présente à elle. Celle-ci le prie alors de prendre ses affaires avec lui et le conduit dans les locaux de la Sûreté de l'aéroport. Un mandat d'arrêt signé par le parquet de la République et portant la mention «incitation au génocide» lui est présenté. Le prêtre parvient à prévenir le père Blanchard par téléphone qu'il est «entre les mains de la sûreté». Vers 23 heures, il est transféré au poste de police de Remera où il passe la nuit dans des conditions difficiles, après avoir été malmené par les forces de l'ordre. «Je n'ai pas dormi cette nuit-là. Les moustiques et l'inquiétude m'ont empêché de fermer l'œil» ⁽¹⁾.

Le jeudi 8 septembre, dans l'après-midi, Guy Theunis est informé qu'il va être conduit au parquet. Au lieu de cela, il est incarcéré à la prison centrale de Kigali (PCK), sans avoir été entendu par un juge.

Les conditions de détention de Guy Theunis à la PCK, surnommée «la 1930» en raison de la date de construction de l'établissement pénitentiaire, sont correctes au regard des standards rwandais. Vêtu de l'uniforme rose des prisonniers, il dispose d'une cellule individuelle et reçoit la visite quotidienne des Pères Blancs qui lui apportent ses repas. Les relations avec les autres détenus sont facilitées par le fait que Guy Theunis parle couramment kinyarwanda, la langue nationale. Il passe ses journées à prier, à lire et à discuter avec d'autres prisonniers. Il écoute la radio, ce qui lui permet de suivre la mobilisation internationale autour de son cas. «Je me sens un peu comme dans une paroisse ici. Une paroisse différente, c'est vrai, mais si je suis ici c'est peut-être aussi parce qu'on m'a confié une nouvelle mission. En tout cas, les autres prisonniers l'ont pris ainsi, a-t-il expliqué à Reporters sans frontières. J'écris tous les jours à ma famille et je reçois beaucoup de visites.» ⁽¹⁾

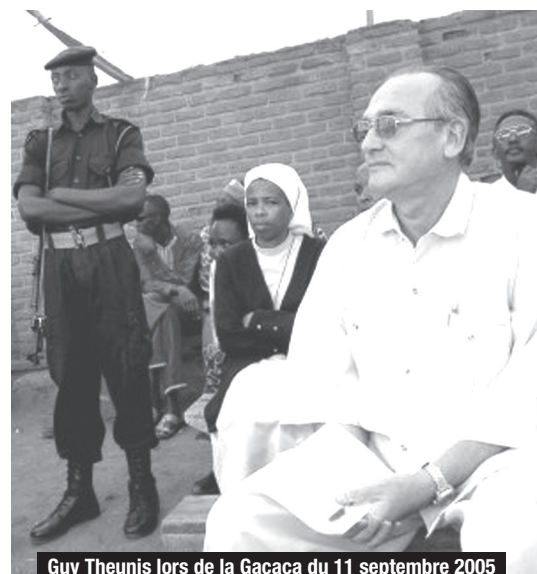
⁽¹⁾ Entretien avec Reporters sans frontières, Prison centrale de Kigali (PCK), 4 octobre 2005.

La gacaca et les accusations portées contre le prêtre journaliste

Moins de cinq jours après son arrestation, le dimanche 11 septembre, à 10 heures, le juge Raymond Kalisa, président de la gacaca du district de Rugenge (Kigali) ouvre la séance concernant le père Theunis. Procédure inhabituelle : le prêtre assiste à la séance entouré de deux gendarmes. Devant un public évalué à six cents personnes, une dizaine de témoins à charge se succèdent pendant sept heures environ pour expliquer comment l'ancien animateur de la revue *Dialogue* a, selon eux, incité à la haine ethnique et nié le génocide. Contrairement aux usages, les témoins n'habitaient pas dans le district de Rugenge au moment des faits et la majorité d'entre eux n'étaient pas présents au Rwanda en avril 1994. Seul témoin de la défense, dont la déposition ne sera pas consignée, Alison DesForges, conseillère spéciale auprès de Human Rights Watch.

Avant le début de l'audience, l'un des témoins à charge, Jean-Damascène Bizimana, un ancien séminariste chez les Pères Blancs, distribue un dossier aux neuf juges ainsi qu'à certaines personnalités importantes présentes sur les lieux. En revanche, Guy Theunis, Alison DesForges et les journalistes étrangers présents sur place n'y ont pas accès.

Plusieurs témoins prennent la parole et accusent Guy Theunis d'avoir participé au génocide. Ainsi, l'un d'eux affirme, par exemple, que le prêtre a été vu, en avril 1994, en compagnie d'officiers de l'armée rwandaise qui venaient «chercher des gens» à la paroisse de la Sainte-Famille, à Kigali. Accusation peu fondée, Guy Theunis ayant quitté le Rwanda avant que de tels enlèvements aient débuté. Un observateur



Guy Theunis lors de la Gacaca du 11 septembre 2005



www.rsf.org

étranger reconnaît, parmi ces «témoins», un chargé de communication au sein du service national des gacacas, au ministère de la Justice. Ce dernier ne connaît même pas l'accusé.

Cinq témoins à charge, qui se connaissent et dont certains se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis l'arrestation du prêtre, jouent un rôle prépondérant.

Antoine Mugesera connaît bien Guy Theunis. Ancien collaborateur de *Dialogue*, il a participé aux activités de la revue et de l'association éponyme. Après avoir quitté le Rwanda en 1990, juste avant le début de la guerre, il rejoint les rangs du FPR, au sein duquel il exerce les fonctions de commissaire politique chargé de la planification. Il revient au Rwanda après le génocide. Il est aujourd'hui sénateur du parti au pouvoir après avoir été président d'Ibuka («Souviens-toi»), l'association des rescapés du génocide, très proche des autorités. En 1995, il s'oppose violemment au père Theunis, qui dirige alors, depuis Bruxelles, la revue *Dialogue* ⁽²⁾. Antoine Mugesera nie être venu à l'audience pour témoigner contre Guy Theunis. Selon lui, il est intervenu uniquement parce que le prêtre l'a mis en cause dans son témoignage ⁽³⁾. Le sénateur reproche à Guy Theunis d'avoir non seulement publié des extraits de *Kangura* avant le génocide, mais surtout d'avoir continué après. «Il a utilisé l'ASBL Dialogue [ndlr : association éditrice de la revue *Dialogue*] pour diffuser des idées génocidaires. Guy Theunis résumait les meilleurs journaux comme les pires. C'est lui qui choisissait. Il se donnait le luxe de reprendre des idées génocidaires» ⁽³⁾.

Tom Ndahiro, ancien journaliste du quotidien gouvernemental *Imvaho*, est actuellement membre de la Commission nationale des droits de l'homme. Lors de la gacaca, il appuie son témoignage sur deux ouvrages. Le premier est l'édition anglaise d'un livre de Gérard Prunier, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS, Paris), «The Rwanda Crisis: History of a genocide». Le second, «La nuit rwandaise : l'implication française dans le dernier génocide du siècle», a été rédigé par Jean-Paul Gouteux, un auteur connu pour ses prises de position hostiles à la France, à l'armée, à l'Eglise catholique et aux organisa-

⁽²⁾ Dans une lettre expédiée au printemps 1995, Antoine Mugesera reproche à Guy Theunis d'avoir publié, dans une revue de presse éditée par l'association Dialogue, des extraits de *Kangura*, un journal extrémiste hutu. Le journaliste lui répond, le 14 juin 1995 : «Nous ne pouvons pas être fidèle à notre mission d'informer en faisant semblant d'ignorer une publication existante. Il est inutile de vous dire que nous n'épousons absolument pas ses opinions. De plus, comme militants des droits de l'homme, nous avons milité et militons pour son interdiction ; mais dans le cadre de la Revue de presse, il ne nous revient pas de les juger.» Le 20 août de la même année, Antoine Mugesera réaffirme son désaccord.

⁽³⁾ Entretien avec Reporters sans frontières, Kigali, 3 octobre 2005.

Les médias de la haine

Plusieurs mois, voire plusieurs années avant le génocide, des journaux extrémistes avaient déjà commencé à attiser la haine ethnique et présentaient la guerre comme la seule solution. Une dizaine de publications distillaient chaque semaine le venin de la xénophobie et désignaient les Tutsis comme les responsables de tous les maux de la société. Le magazine *Kangura*, dirigé par Hassan Ngeze, a été le plus virulent en la matière. Ces journaux ont peu à peu habitué les esprits à considérer le génocide des Tutsis comme la seule solution «viable» pour résoudre les problèmes du Rwanda.

Créée le 8 avril 1993, *Radio-télévision libre des mille collines (RTL)* est, à la veille du génocide, la seule radio privée autorisée au Rwanda. Dès son lancement, *RTL* suscite des inquiétudes. La propagande extrémiste qu'elle diffuse est d'autant plus redoutable que la radio est très populaire. La ligne éditoriale de *RTL* se radicalise après l'assassinat du président hutu Melchior Ndadaye au Burundi, en octobre 1993. Jour après jour, d'avril à juillet 1994, «Radio-Télé-la-Mort» a encouragé, orienté et galvanisé les troupes gouvernementales et les milices Interahamwe, allant jusqu'à diffuser à l'antenne les noms et adresses des fugitifs qui se terrent, dont nombre de journalistes. Après le 7 avril, la station nationale *Radio Rwanda* est passée sous le contrôle des Forces armées rwandaises. Une fraction importante de la rédaction a tenu, durant trois mois, un discours très voisin de celui que l'on pouvait entendre sur *RTL*.

tions de défense des droits de l'homme. Selon Tom Ndahiro, ces documents constituent des preuves de l'implication des représentants de l'Eglise catholique dans le génocide. Dans le livre de Jean-Paul Gouteux, la revue *Dialogue* est accusée de publier des «écrits ethnistes et révisionnistes». Le commissaire aux droits de l'homme affirme également que Guy Theunis a envoyé aux responsables des Pères Blancs, à Rome, entre avril et juin 1994, une quinzaine de fax signés par le Supérieur de l'époque, Jef Vleugels. Selon lui, dans ces fax, le père Theunis n'alertait pas suffisamment la communauté internationale sur le génocide. Plus grave, ces documents auraient évoqué le «travail» et le «nettoyage» des autorités, des termes fré-



Tom Ndahiro

quemment utilisés par la *Radio-télévision libre des mille collines (RTL)* - connue pour sa propagande anti-tutsie - pour parler des massacres en cours.

A la fin de l'audience, plusieurs journalistes rwandais et étrangers ont souhaité obtenir une copie de ces fax, mais Tom Ndahiro, ainsi que les juges, ont refusé de les communiquer ou les montrer ⁽⁴⁾.

Troisième témoin à charge, Jean-Damascène Bizimana est un ancien séminariste chez les Pères Blancs. Après des études de philosophie et un stage de deux ans au Mali, il a poursuivi une formation en théologie en France. Il a ensuite rompu avec l'Eglise catholique avant de rejoindre l'association RCN Justice et Démocratie (une organisation de défense du droit à la justice née en octobre 1994). Il est également professeur de droit international au Centre d'études et de recherches sur les droits fondamentaux de l'Université libre de Kigali. Proche de Jean-Paul Gouteux, il est actif dans les réseaux de dénonciation des responsabilités supposées de l'Eglise catholique et des Pères Blancs dans le génocide. «Dès 1990, je me suis rendu compte du comportement raciste anti-tutsi de Guy Theunis. Les Pères Blancs n'ont pas dénoncé les exactions du régime Habyarimana. Ils disaient que toutes les personnes emprisonnées à cette époque avaient des liens avec le FPR et justifiaient donc l'arrestation d'innocents ⁽⁵⁾.» Pendant la gacaca, Jean-Damascène Bizimana revient sur les fax envoyés par les Pères Blancs. «Dans ces fax, Guy Theunis reprenait le langage de la *RTL*,

les mêmes concepts, les mêmes expressions. Cela révèle une solidarité avec les génocidaires. Ce n'est pas innocent. Guy Theunis est d'une partialité coupable» ⁽⁵⁾.

Marie-Immaculée Ingabire est vice-présidente du Haut Conseil de la presse (instance gouvernementale de régulation des médias) et ancienne responsable d'organisations de défense des droits des femmes. Elle accuse d'abord le père Theunis d'avoir incité à la haine ethnique dans le cadre d'une revue de presse, éditée par *Dialogue*, qui reprenait des extraits d'articles du journal extrémiste *Kangura*. Selon elle, le prêtre distribuait des photocopies de ce document à la population rwandaise. Elle n'indique ni le lieu, ni la date, ni la fréquence de ces distributions.

Enfin, Christian Scherrer, de nationalité suisse, est professeur à l'Hiroshima Peace Institute (Japon). Totalement inconnu de tous les Rwandais interrogés pendant la mission de Reporters sans frontières et des chercheurs spécialisés dans la région des Grands lacs, il se présente comme un expert de l'étude des traumatismes post-génocide. Son intervention clôt la gacaca. «Tom Ndahiro et d'autres m'ont apporté la preuve de la culpabilité de Guy Theunis», explique-t-il devant les neuf juges. Après quelques commentaires généraux sur la responsabilité de l'Eglise dans le génocide rwandais et une critique acerbe du témoignage d'Alison DesForges ⁽⁶⁾, Christian Scherrer accuse un Père blanc allemand, Johan Pristl, d'avoir été jusqu'à traduire «Mein Kampf» en kinyarwanda. Cette information avait, semble-t-il, été publiée au préalable dans la revue *Golias*, à laquelle collabore Jean-Paul Gouteux. L'accusé répond que ce prêtre ne maîtrise pas assez bien le kinyarwanda pour traduire un livre entier. L'universitaire suisse ajoute alors que Guy Theunis l'a sûrement aidé. Les recherches entreprises par Reporters sans frontières n'ont pas permis d'établir l'existence d'une traduction de *Mein Kampf* en kinyarwanda.

Joint par Reporters sans frontières fin octobre, Christian Scherrer a ajouté que, selon lui, Guy Theunis est un ami de Ferdinand Nahimana, l'un des fondateurs de la *RTL* condamné par le Tribunal pénal international pour le Rwanda

⁽⁴⁾ D'après les informations recueillies par Reporters sans frontières, les fax présentés à l'audience ont été extraits des archives de la revue *Dialogue* à Kigali et transmis ensuite aux juges. Antoine Mugesera est actuellement président du comité de rédaction de la nouvelle revue *Dialogue*, publiée à Kigali en 2004. A ce titre, il a pris possession des biens de l'association *Dialogue* dans la capitale rwandaise, dont les archives. Il se défend toutefois d'être intervenu dans le montage du dossier contre le père Theunis. «C'est le parquet qui a dû donner les fax au président de la gacaca, j'imagine». Entretien avec Reporters sans frontières, Kigali, 3 octobre 2005.

⁽⁵⁾ Entretien avec Reporters sans frontières, Kigali, 6 octobre 2005.

⁽⁶⁾ Dans un entretien par courrier électronique avec Reporters sans frontières, Christian Scherrer a affirmé n'avoir pris la parole que pour contrer la position de la chercheuse américaine.



www.rsf.org

Enquête sur l'arrestation de Guy Theunis : les accusations, la procédure, les hypothèses

RWANDA



Christian Scherrer

à la prison à vie, et de Hassan Ngeze, fondateur de *Kangura* et des milices extrémistes CDR, également condamné à la prison à perpétuité. Le prêtre aurait également propagé l'idéologie du «Hutu Power» depuis 1989.

Les réponses de Reporters sans frontières à ces accusations

- La présence de Guy Theunis à la Sainte-Famille

Les premiers témoignages d'individus affirmant avoir aperçu le père Theunis près de la paroisse de la Sainte-Famille au moment du génocide sont très approximatifs et ne comportent aucun élément concret (lieu, date, noms, etc.). D'ailleurs, aucun des témoins principaux n'est revenu sur ces propos, qu'il faut considérer, en l'état, comme fantaisistes. De plus, le nom de Guy Theunis n'a jamais été mentionné lors des réunions des gacacas pendant la phase initiale de collecte d'informations. Aucun habitant des quartiers de Kigali dans lesquels le père Theunis a vécu ou célébré des offices ne l'a accusé d'avoir une quelconque responsabilité dans le génocide. Le prêtre a quitté le Rwanda le 13 avril 1994, soit six jours après le début des massacres.

- L'incitation à la haine ethnique dans *Dialogue*

Aucun témoin n'a apporté une preuve établissant que Guy Theunis avait incité à la haine ethnique dans la revue *Dialogue*. Le prêtre est connu pour la sévérité de ses jugements - lesquels ont pu choquer des Rwandais profondément meurtris par le génocide - mais on ne lui connaît aucun texte, aucune déclaration publique ou privée de nature à prouver cette accusation.

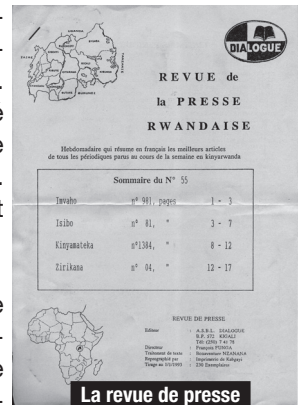
Jean-Damascène Bizimana a remis à Reporters sans frontières, comme élément à charge, le compte rendu d'un débat organisé en 1997 - soit trois ans après le génocide - par un journal belge entre le père Theunis, la journaliste Colette Braeckman et l'universitaire Filip Reyntjens. Lors de cette rencontre, le Père blanc a affirmé que les Tutsis avaient tendance à «gâter les choses» et que la «violence [venait] toujours du même côté», se référant à l'histoire du pays. En aucun cas, ces propos ne peuvent être con-

sidérés comme une négation du génocide ou une incitation à la «haine ethnique».

Par ailleurs, si, comme certains l'affirment, *Dialogue* répand des idées génocidaires et ethnistes, comment se fait-il que la revue éditée à Bruxelles soit en vente libre dans plusieurs librairies de Kigali ?

- La publication d'articles de *Kangura* dans la revue de presse *Dialogue*

En 1991 *Dialogue* a mis en place, à la demande des ambassades européennes au Rwanda, une revue de la presse locale éditée en kinyarwanda. Chaque semaine, cette recension des principaux articles (résumés en une dizaine de lignes maximum) de tous les journaux rwandais publiés régulièrement était tirée à environ 200 exemplaires. Elle était ensuite adressée à des diplomates et des responsables d'organisations non gouvernementales, à l'étranger et au Rwanda. Sa publication a été interrompue entre avril et octobre 1994. Elle a définitivement cessé en 1995.



La revue de presse *Dialogue*, en 1993

Conformément à ce qu'indiquent les accusateurs du père Theunis, cette revue de la presse a repris des articles de la presse extrémiste, et notamment de *Kangura*. L'objectif de cette publication était de porter à la connaissance d'un public restreint des informations publiées en kinyarwanda. Guy Theunis l'a expliqué, en 1995, dans un courrier adressé à Antoine Mugesera : «Nous ne pouvons pas être fidèles à notre mission d'informer en faisant semblant d'ignorer une publication existante sur le Rwanda. Il est inutile de vous dire que nous n'épousons absolument pas ses opinions. De plus, comme militants des droits de l'homme, nous avons milité et militons pour son interdiction ; mais dans le cadre de la Revue de presse, il ne nous revient pas de les juger.»

Comme d'autres organisations de défense des droits de l'homme, Reporters sans frontières a été abonnée, pendant plusieurs années, à cette revue de presse. En tant qu'organisation de défense de la liberté de la presse, nous étions vivement intéressés par ce travail. Si l'organisation a pu dénoncer, dès 1991, la propagation d'idées racistes dans les médias publics rwandais et, ensuite, dans des journaux privés, c'est aussi grâce à cette revue de presse.



www.rsf.org

RWANDA

Enquête sur l'arrestation de Guy Theunis : les accusations, la procédure, les hypothèses

Loin de contribuer à la promotion d'idées racistes, *Dialogue* a été au contraire l'un des premiers organes de presse à dénoncer la haine propagée par certains médias rwandais. Dans le numéro 147, de juillet-août 1991, la revue écrivait : «Il faut regretter les articles de tendance nettement raciste ou régionaliste. Souvent insidieux, ils risquent de rendre l'atmosphère du pays irrespirable. Un exemple (célèbre) entre tous : les 10 commandements des Bahutu (*Kangura* n°6, décembre 1990)».

A cet égard, faut-il rappeler que Guy Theunis a été le correspondant de Reporters sans frontières de 1992 à 1993 ? Dans ce cadre, le journaliste a régulièrement alerté l'organisation des dérapages des médias extrémistes rwandais. Son expertise sur la question était d'autant plus fine et complète que Guy Theunis avait fondé, peu avant, avec André Sibomana, l'Association des journalistes rwandais. L'un des objectifs de cette structure était précisément de distinguer l'activité du journalisme du travail de propagande mené par certains organes de presse. Quoique éphémère, cette association a eu le temps de faire adopter par ses membres une charte des journalistes conforme en tous points aux normes internationales d'éthique et de déontologie professionnelles.

- Les fax envoyés après le début du génocide

Reporters sans frontières a pu se procurer une copie de tous les fax envoyés par Guy Theunis et le père Jef Vleugels pendant le génocide. Au nombre de 23, rédigés entre le 7 avril et le 24 août 1994 - d'abord au Rwanda, puis en Belgique - ces documents font principalement état des cas des prêtres tués ou réfugiés, mais aussi des conditions de vie et des massacres des populations.

Ces fax étaient adressés au siège de la Société des Pères Blancs à Rome, à plusieurs missions provinciales en Europe, à d'autres congrégations religieuses dans le monde, ainsi qu'au quotidien français *La Croix*.

Rien, dans ces fax, ne peut être considéré comme une incitation à la haine ethnique ou au divisionnisme. Guy Theunis et Jef Vleugels ont tenté, avec les moyens à leur disposition, de relater les faits portés à leur connaissance. Dès le 7 avril, ils signalaient des «massacres et des pillages» dans certains quartiers de Kigali. Le lendemain, le père Theunis dénonçait des «actes barbares» dans l'église Saint Charles Lwanga de Nyamirambo (Kigali) et racontait que des militaires avaient tué des «blessés tutsis sur leur lit». Le 8 avril, les Pères Blancs expliquaient

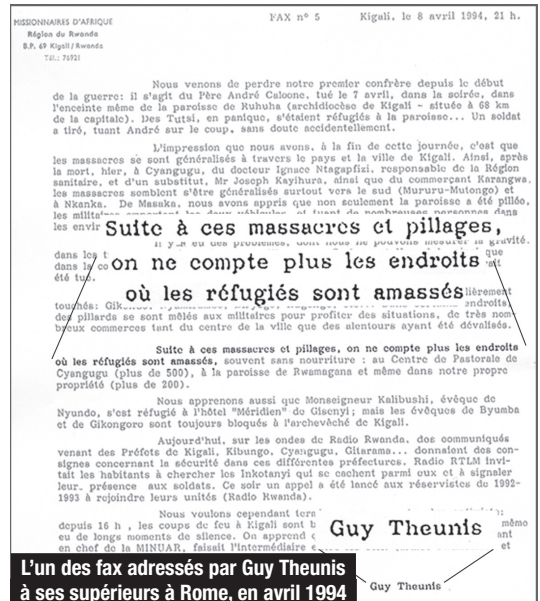
Les Pères Blancs

La Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) a été fondée en Algérie en 1868 par Mgr Charles Lavigerie, archevêque d'Alger. 1733 missionnaires d'Afrique, de 36 nationalités, travaillent dans 42 pays du continent. C'est le 2 février 1900 qu'un Père blanc foule le sol du Rwanda pour la première fois. Aujourd'hui, une vingtaine de missionnaires supervisent 133 paroisses dans le pays.

«Vous parlerez la langue des gens, vous mangerez leur nourriture, vous porterez leur habit» : ces recommandations constituent les trois préceptes de base édictés par le fondateur des Pères Blancs. Outre l'évangélisation, la construction de dispensaires et d'écoles fait partie de leur mission principale. Le développement rural et la mise en place d'œuvres sociales font également partie de leur domaine d'activité.

que la *RTLM* avait commencé ses appels au meurtre et invitait les habitants à «chercher les Inkotanyi [combattants du FPR majoritairement tutsis] qui se cachent parmi eux et à signaler leur présence aux soldats».

Le 9, un fax précisait que «dans certains quartiers de Kigali le 'nettoyage' continue». Un peu plus loin dans le paragraphe, il est écrit que «les gendarmes sont partis, laissant la population faire 'le travail' ». Les termes «nettoyage» et «travail» sont placés entre guillemets : il s'agit bien de reprendre la phraséologie du moment pour souligner l'horreur de la situation, et non pour en faire la propagande. Plus loin, Guy Theunis explique que les Belges vivant avec des Tutsis n'ont pas été épargnés. Ce fax décrit largement des tueries et des massacres dont la responsabilité incombe aux militaires. Comment peut-on alors sérieusement accuser le Père Theunis de complicité avec les génoci-



dares ? Il a très certainement utilisé les termes «nettoyage» et «travail» en référence aux propos tenus par la *RTLM*, ce qui explique qu'ils aient été placés entre guillemets. Cela ne veut pas dire que les Pères Blancs soutenaient ou cautionnaient, de quelque manière que ce soit, les événements en cours. Bien au contraire, le père Theunis et ses confrères ont été parmi les premiers à relater avec autant de précisions les massacres en cours.

En outre, il faut rappeler que ces fax, comme la revue de la presse rwandaise éditée par *Dialogue*, étaient destinés à un public restreint. Ils n'étaient pas distribués à la population rwandaise et ne peuvent donc, en aucun cas, avoir attisé les haines au sein des communautés du pays.

Le 11 avril, dans son dernier fax envoyé depuis le Rwanda, Guy Theunis écrivait que les massacres continuaient à Kigali et que «beaucoup de personnes, des Tutsis principalement, ont été tuées».

- «Guy Theunis fréquentait les génocidaires»

À l'appui de cette accusation, un seul document : une photo, prise trois ans avant le génocide, montrant Guy Theunis en compagnie de Ferdinand Nahimana, à l'époque directeur de l'Orinfor (Office rwandais d'information), et d'officiers des Forces armées rwandaises. Ce cliché, publié pour la première fois dans l'ouvrage «Rwanda, les médias du génocide» (Editions Karthala, avec Reporters sans frontières), a été pris le 30 mai 1991 à l'occasion d'une visite de la presse nationale dans la zone de combats ⁽⁷⁾. Celle-ci avait été organisée par l'Orinfor, ce qui explique la présence de Ferdinand Nahimana. Guy Theunis y assistait en tant que journaliste, en compagnie de nombreux autres reporters qui ne figurent pas sur le cliché. Il ne s'agissait pas d'une visite privée ni d'une mission particulière confiée au prêtre journaliste. Cette image ne prouve aucunement la sympathie supposée de Guy Theunis avec la *RTLM* (qui sera créée deux ans plus tard) ou des officiers de l'armée rwandaise qui se seraient rendu coupables de tueries en 1994.



Pourquoi avoir arrêté Guy Theunis ?

Quatre hypothèses principales ont été avancées quant aux motivations qui ont conduit à l'arrestation du père Theunis.

Le négociateur occulte des FDLR.

Selon cette hypothèse, l'ancien journaliste se trouvait en République démocratique du Congo pour participer à une médiation en faveur des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR, groupe armé composé d'anciens génocidaires, d'ex-militaires de l'armée rwandaise et de réfugiés hutus). Guy Theunis a formellement démenti auprès de Reporters sans frontières, et l'organisation n'a recueilli aucun témoignage corroborant cette hypothèse.

La monnaie d'échange.

Le père Theunis pourrait être utilisé comme monnaie d'échange pour mettre la main sur des anciens génocidaires réfugiés en Belgique ou comme moyen de pression pour faire cesser le blocage par Bruxelles de la compagnie aérienne rwandaise Silverback Cargo Freighters qui permet d'acheminer des minerais vers l'Europe. Les autorités belges ont infirmé ces deux hypothèses auxquelles plus personne ne semble aujourd'hui prêter sérieusement attention.

Le témoignage contre des militaires du FPR en Espagne.

L'affaire du père espagnol Joaquim Vallmajó Sala est une autre piste. Ce prêtre a été enlevé par des militaires du FPR le 26 avril 1994, à Kagayo (province de Byumba, dans le Nord) et tué par la suite. En février 2005, une plainte a été déposée par le Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands lacs contre dix hauts responsables du FPR pour

⁽⁷⁾ Cette photo a été publiée par le journal progouvernemental *The New Times*, le lendemain de la gacaca du père Theunis, le 12 septembre 2005.



www.rsf.org

RWANDA

Enquête sur l'arrestation de Guy Theunis : les accusations, la procédure, les hypothèses

Guy Theunis et les droits de l'homme

L'Association rwandaise pour la défense des Droits de la personne et des Libertés publiques (ADL) a été créée le 11 septembre 1991 à Kigali, en réponse aux nombreuses violations des droits de l'homme survenues dans le pays depuis le déclenchement de la guerre, un an plus tôt. Guy Theunis faisait partie des 79 membres fondateurs de l'organisation, aux côtés de personnalités telles que Joseph Bonesha, actuel ambassadeur du Rwanda en Belgique, Laurent Nkongoli, ancien ambassadeur au Canada et Joseph Nsengimana, ancien ministre FPR.

Très vite, l'ADL a commencé à dénoncer, à l'aide de communiqués de presse, les violences commises à l'encontre des populations civiles. En décembre 1992, l'association a publié son premier rapport qui recensait des exactions commises par le pouvoir du président Juvénal Habyarimana, mais également par des militaires du FPR. Les membres fondateurs de l'organisation venaient de différents partis politiques et l'ADL dénonçait toutes les violations portées à sa connaissance. Elle a été la première, par exemple, à dénoncer le «génocide des Bagogwe (des Tutsis vivant dans le nord du Rwanda)» en janvier 1991. L'ADL a également pointé du doigt les attaques meurtrières du FPR.

le meurtre de six missionnaires, dont le père Vallmajó, et de trois membres d'ONG, tous espagnols. Les familles des victimes et plusieurs organisations de défense des droits de l'homme se sont jointes à cette plainte. Début avril, l'Audience nationale espagnole (juridiction suprême) s'est déclaré compétente pour juger cette affaire. Quelques observateurs, dont l'avocat des familles des victimes, Me Jordi Palou-Loverdos, estiment que l'arrestation de Guy Theunis pourrait l'empêcher de témoigner lors du procès qui devrait avoir lieu dans les prochains mois en Espagne. Il semble pourtant peu probable que l'absence éventuelle de Guy Theunis lors des audiences à venir soit déterminante pour l'issue de ce procès. Le prêtre ne figure pas sur la liste des témoins cités à comparaître par la partie civile et Guy Theunis ne dispose pas d'informations capitales dans cette affaire.

La vendetta des tenants du pouvoir.

Reste l'hypothèse la plus crédible : celle d'une vendetta personnelle et politique menée par une poignée de tenants du pouvoir qui ont profité du passage de l'ancien journaliste de *Dialogue* au Rwanda pour lui faire payer son engagement religieux, ses dénonciations du FPR pour ses violations des droits de l'homme, ou

tout simplement pour régler des comptes personnels.

Certains reprochent aux Pères Blancs et à l'Eglise catholique une foi aveugle et un racisme anti-tutsi au Rwanda. A la suite de cette affaire, une vague d'articles attaquant l'Eglise pour sa responsabilité dans le génocide a été publiée dans la presse rwandaise. Un texte rédigé, sous couvert d'anonymat, par un haut responsable du ministère de la Justice, a été adressé, fin septembre, au journal *Umuseso*. Celui-ci a décidé de n'en publier qu'une partie sous le titre «Finie l'influence des Pères Blancs au Rwanda», supprimant les passages les plus virulents et notamment ceux qui accusaient nommément de «ségréationnisme» des Pères Blancs encore présents dans le pays. Jean-Damascène Bizimana, un ancien séminariste chez les Pères Blancs et l'un des accusateurs de Guy Theunis pendant la gacaca du 11 septembre, a déclaré à Reporters sans frontières qu'il avait porté plainte le 6 septembre, dès qu'il avait appris la présence de l'ancien journaliste dans le pays. Il a refusé de révéler qui lui avait communiqué cette information.

D'autres, des militants actifs du FPR, n'ont toujours pas digéré les dénonciations par Guy Theunis des violations des droits de l'homme commises par l'actuel parti au pouvoir. Le Père Blanc a été l'un des promoteurs de l'Association rwandaise pour la défense des Droits de la personne et des Libertés publiques (ADL), une association qui dénonçait avec force les crimes du pouvoir Habyarimana mais aussi les exactions du FPR, dès 1991. Trois ans plus tard, en mai 1994, alors que personne n'osait mettre en doute les actions du FPR, le père Theunis relevait dans un fax adressé à ses supérieurs à Rome «les violations flagrantes des droits de l'homme» commises par le FPR. Et le 9 juin, il indiquait que trois évêques et dix prêtres rwandais avaient été tués par «des soldats du FPR chargés de les garder».

Des motivations personnelles enfin, pour ceux qui connaissent le prêtre depuis de longues années et voient en lui un obstacle à leurs ambitions. Pour l'équipe qui tente de reprendre le contrôle éditorial et économique de l'association Dialogue et de sa revue, l'arrestation de Guy Theunis constitue, sinon une aubaine, une vengeance et un signe fort de sa détermination adressé aux animateurs de la revue à Bruxelles.



www.rsf.org

Une procédure judiciaire contestable

La justice est la grande absente de ce procès. Le parquet n'a toujours pas communiqué les chefs d'accusation retenus contre Guy Theunis, en complète violation des règles de procédure fixées par la loi rwandaise. Il n'a pas non plus respecté le délai de six jours au terme duquel un prévenu doit être déféré au tribunal. Et aucun juge n'a ordonné le maintien en détention préventive du prêtre. De plus, l'un de ses avocats, Me Proté Mutembe, a demandé sa mise en liberté provisoire le 14 septembre. A ce jour, il n'a toujours reçu aucune réponse du parquet, mais un officier du ministère public lui a fait comprendre officieusement qu'il fallait attendre l'avis «des autorités».

D'une manière générale, la justice n'a aucune prise dans cette affaire. Hormis la signature du mandat d'arrêt, toutes les décisions proviennent du pouvoir politique. Il semble, d'ailleurs, que la justice n'enquêtait pas sur Guy Theunis. Le prêtre s'était déjà rendu au Rwanda, au printemps 2004, pour participer à des séminaires sur la réconciliation. Il avait passé plus d'un mois dans le pays, franchissant à plusieurs reprises la frontière pour participer à des ateliers à l'est de la République démocratique du Congo. Personne n'avait alors mis en cause la présence du prêtre en territoire rwandais.

Selon Marie-Immaculée Ingabire, du Haut Conseil de la presse, des personnes non identifiées avaient signalé la présence de Guy Theunis au Rwanda, en 2004. Des magistrats auraient alors été saisis, mais ils n'auraient pas eu le temps de se préparer. En revanche, toujours selon Mme Ingabire, cette fois-ci, le nom de Theunis devait déjà figurer dans les listes de la police de l'air et des frontières.

Conclusion et recommandations

Le 26 septembre, le ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht, a introduit une demande de dénonciation des faits, c'est-à-dire le transfert du dossier en Belgique en vertu de la loi sur la compétence universelle. Quelques jours plus tard, son homologue rwandais, Charles Murigande, a fait savoir qu'il allait étudier «sérieusement» cette demande car la Belgique a déjà «prouvé qu'elle ne se rangeait pas du côté des génocidaires». Mais le 10 octobre, Charles Murigande a expliqué, dans une in-

terview accordée au quotidien belge *Le Soir*, que le transfert n'aurait pas lieu tout de suite car il y avait une procédure juridique à respecter. Il a également ajouté que le Rwanda tenait à ce que «Theunis soit effectivement jugé en Belgique. S'il devait y avoir un non-lieu, il serait alors le dernier détenu à être transféré». Le 16 octobre, deux représentants du ministère belge sont rentrés de Kigali, indiquant que les négociations en vue du transfert du dossier à Bruxelles avaient été «constructives». L'issue diplomatique est désormais la plus vraisemblable, même si les autorités rwandaises ne font que ralentir la procédure.

Guy Theunis est innocent des faits dont on l'accuse. Les «preuves» présentées contre lui avant, pendant et depuis la tenue de la gacaca n'ont aucun fondement. Tout laisse penser que l'accusation a été fabriquée à la dernière minute, à l'aide de documents récupérés sur Internet ou dans les colonnes de la revue *Golias*. Une poignée d'individus, poussées par des motivations personnelles ou politiques, a monté un dossier contre le prêtre dans l'urgence ⁽⁸⁾.

Pour toutes ces raisons, Reporters sans frontières demande une nouvelle fois aux autorités rwandaises de libérer Guy Theunis au plus vite.

Reporters sans frontières encourage les autorités belges et l'Union européenne à multiplier ses efforts diplomatiques et à tout mettre en oeuvre pour garantir un retour rapide de Guy Theunis dans son pays.

⁽⁸⁾ Selon les informations recueillies par Reporters sans frontières, le procureur Emmanuel Rukangira, Tom Ndahiro et Jean-Damascène Bizimana ont été vus ensemble dans un hôtel de Kigali, s'échangeant des documents, quelques jours avant la tenue de la gacaca.